

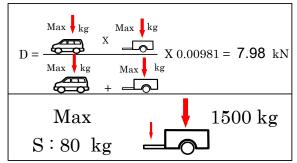
NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE PEUGEOT 406 BREAK

N° CE : e11*94/20*0791*00



BOISNIER SAS

REF.: 02068



BOISNIER SAS - 39240 THOIRETTE - FRANCE Tél.:04.74.76.80.53 - Fax : 04.74.76.85.33 E-mail :attelages@boisnier.fr http://www.boisnier.fr



PEUGEOT 406 BREAK



REF.: 02068

Démontage pare chocs : Trous à réaliser :

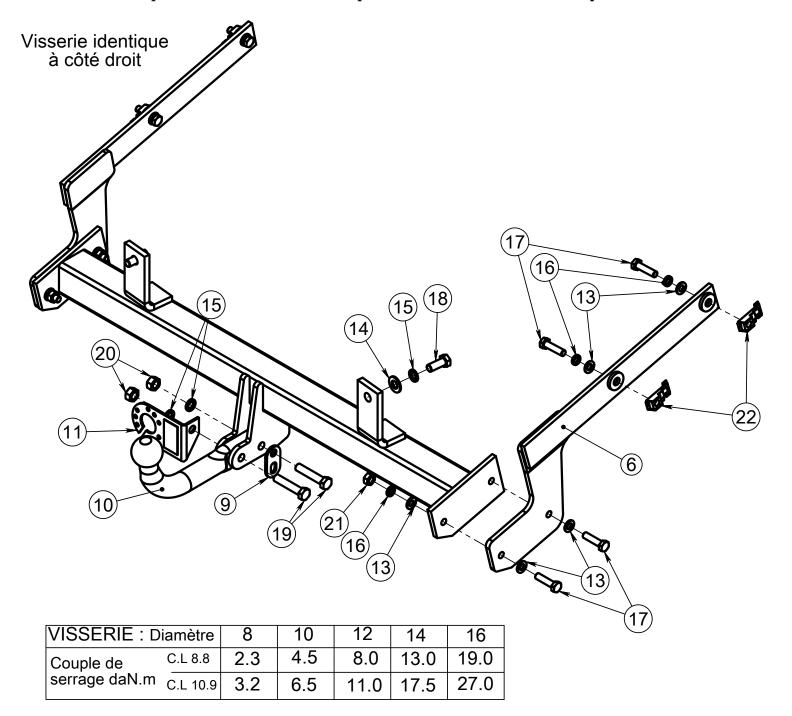
NON NON

Découpe :
Découpe visible :

NON NON

- Dégager le silentbloc arrière du pot d'echappement puis retirer l'écran thermique.
- Positionner sur les longerons les 4 écrous cages et enlever sur la traverse arrière les 2 clips obturant les écrous de fixation des vis M12x30.
- Introduire les bras droit et gauche et les fixer sur les longerons au moyen de la visserie fournie conformement au schéma ci contre sans bloquer.
- Introduire la ferrure sous le véhicule et la solidariser avec celui-ci puis avec les bras au moyen de la visserie fournie conformement au schéma ci contre.
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).

NOTA: Il est indispensable d'éliminer toute surépaisseurs de mastic au niveau des portées de la ferrure.





PEUGEOT 406 BREAK

REF.: 02068

Schéma	Rep.	Qté.	DESIGNATION	CODE
	5	1	BRAS DROIT	0206840
	8	1	BRAS GAUCHE	0206841
60	9	1	ANNEAU DE SECURITE	958000
Que de la companya della companya de	10	1	ROTULE COL DE CYGNE	001024
	11	1	Support prise pliée	PRISE PLIEE
0	13	12	rondelle 10,5x20x2 DIN125A	700.34.10520020
©	14	2	rondelle 13x27x2,5 NFE 25-513	700.34.13027025
©	15	4	rondelle GROWER M12 DIN128A zn	700.20.12
0	16	8	rondelle GROWER M10 DIN128A zn	700.20.10
	17	8	vis EF DIN 933 M10x40 zn	700.03.10040
	18	2	vis EF DIN 933 M12x30 zn	700.03.12030
	19	2	vis DIN 931 M12x60 zn	700.00.12060
6	20	2	écrou H DIN 934 M12	700.22.12
6	21	4	écrou H DIN 934 M10	700.22.10
	22	4	Ecrou cage M10 rect. 47.5x21.5	775.00.05

DOCUMENT A CONSERVER



POSE: INFORMATIONS GENERALES

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas ou (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de cablage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicule équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION:

- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :

- S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.
- $\sqrt[h]{}$ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.
- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE: N° d'homologation européenne.
-: Date de fabrication.

- VISSERIE:

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA: le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN:

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE:

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).